



Madame la Sous-Préfète.

Lors de la réunion du Comité Local Eolien de Comiac du 15 juillet 2014, les représentants de la société GDF-SUEZ Futures Energies nous ont présenté les variantes d'implantation des éoliennes.

Ils nous ont dit que le pôle éolien de la sous-préfecture qu'ils avaient rencontré en juin, avait une préférence pour la variante 4.

Au cours de cette réunion nous avons fait état de questions qui n'ont pas eu de réponses !

- Suite à leur annonce de la mesure des vents de 5,07m/s, de leur aveu, ils ont fait une extrapolation en évaluant qu'à 95m de hauteur la vitesse du vent serait de 5,56 m/s, nous leur avons donc posé les questions :
  - Cette moyenne tient-elle compte de l'écrêtage nécessaire car les éoliennes ne fonctionnent pas lors des périodes où le vent est supérieur à 25m/s ou s'il est en bourrasques ?
  - Cette moyenne, ne permettant d'envisager qu'une durée annuelle de 1061h (44 jours) d'après les graphiques des constructeurs, assurera-t-elle une rentabilité financière du parc ?
- Dans les variantes proposées,
  - il est très peu tenu compte des chiroptères et nullement des espèces protégées comme le Milan royal ou le grand Corbeau.
  - les différentes contraintes ont été présentées dans des graphiques séparés, sans jamais avoir été superposés, d'où notre perplexité !
- Quant aux éoliennes :
  - le nombre exact d'éoliennes reste flou : probablement 5 mais l'un des photomontages en montrait 6 et un autre 8 !
  - la question des infrasons a été balayée au motif qu'il n'y a pas d'étude sur leur dangerosité !
  - nous ne savons toujours pas quel type d'éolienne est prévu, ni sa hauteur définitive
  - nous avons aussi demandé que le bilan carbone total soit réalisé en tenant compte de la fabrication, des transports ainsi que de la modification des routes pour amener les pales et, bien sûr, de la construction et démolition en fin de vie.
- Nous n'avons pas obtenu de réponse sur « qui décide des emplacements des éoliennes », les élus présents espérant être consultés !
- D'autre part à aucun moment dans les différentes variantes, il n'a été fait état des contraintes imposées par le terrain d'aviation de Calviac dont les éoliennes seraient à moins de 5 km ! Le propriétaire le Dr Philippe Lassus a donné un avis négatif dont les autorités municipales ont reçu copie en date du 21 mai 2014.

En fichier joint le flyer distribué aux membres du deuxième Comité Local Eolien

Veillez croire, Madame la Sous-Préfète, à l'expression de mes sincères salutations

Comiac, le 20 juillet 2014

Gilles Forhan

Secrétaire APPGE

06.43.80.15.87

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)